

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2011

Sous la présidence de Monsieur GILLET Bernard, Maire de Viriville, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 1^{er} septembre 2011 à 18h30.

PRESENTS : Bernard GILLET, Jean Claude NICLOUD, Raymond NEMOZ, André MARCOZ, Véronique PENSATO, Jean Yves SERVONNET

Absents : Sylvie CHARNIER, Laurence MARTENOT, Fabienne AGERON, Hélène BAGNEUX, Christine GHIBAUDO, Muriel GREGOIRE

Pouvoirs : CHARNIER/GILLET, MARTENOT/NEMOZ, AGERON/SERVONNET, BAGNEUX/NICLOUD, GHIBAUDO/MARCOZ, GREGOIRE/PENSATO

Nombre de votants : 12

AMENAGEMENT DE SECURITE AVENUE DU DOCTEUR TURC

Mr le Maire informe le conseil municipal du choix des entreprises, pour le marché public « Aménagement de sécurité de l'avenue du docteur turc » à Viriville.

Après analyse des pièces du marché et au regard du règlement, voici la liste des entreprises retenues :

- lot 1 réseaux humides : l'entreprise MARCHAND pour un montant de 448 856 euros HT
- lot 2 terrassements/voirie : l'entreprise GMTP/MOULIN pour un montant de 384 881 euros HT
- lot 3 éclairage public : l'entreprise SOBECA pour un montant de 58 414 euros HT

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de groupement de commandes a été signée entre le Syndicat des Eaux de la Galaure et la commune de Viriville (coordonnateur) pour le lot 1 (réseaux humides), délibération du 15 juin 2011.

Seuls les frais des travaux des lots 2 et 3 et une partie du lot 1 incombent à la charge de la commune, dont voici les montants :

- lot 1 : 227 597 euros HT
- lot 2 : 384 881 euros HT
- lot 3 : 58 414 euros HT
- soit 670 892 euros HT
- + honoraires : 58 700 HT

soit un TOTAL GENERAL : 729 592 euros HT

Ces travaux seront financés par des subventions de l'Etat, du Conseil Général et de SE 38.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le choix des entreprises et autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives correspondantes au marché public.

FIN DE SEANCE A 19h